

BLANC CHLORURÉ POUR PLANS DE TRAVAIL DE JOHNSON

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3
	Santé		Réactivité	1
Danger spécifique				
Vêtements de protection		Apparence	Blanc. Poudre Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.	

Section 1. Identification du produit et de la compagnie					
Nom du produit	BLANC CHLORURÉ POUR PLANS DE TRAVAIL DE JOHNSON		Code	48084	
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.		PMS#	433391	
FTSS#	126475001		Date de validation	2/21/2001	
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com		Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971		Date d'impression	2/21/2001
				Remplace	4/19/2000.
				En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alkylarylpolyéther	60864-33-7	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Dodécylbenzène sulfonate de sodium	25155-30-0	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 438 mg/kg [Rat].
Dichloroisocyanurate de sodium	2893-78-9	7-13	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1420 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 6000 mg/kg [Lapin].
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3120 mg/kg [Rat].
Métasilicate de sodium	6834-92-0	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 770 mg/kg [Rat].
Carbonate de sodium	497-19-8	30-60	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 4090 mg/kg [Rat]. POUSSIÈRES (CL50): Aiguë: 2300 mg/m ³ 2 heures [Rat].

Section 3. Identification des risques	
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Éviter de respirer les poussières. Éviter d'inhaler les vapeurs du produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques
<i>Mains</i>	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène Gants de caoutchouc
<i>Respiratoire</i>	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
<i>Pieds</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Corps</i>	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Solide (Poudre)
Odeur	Chlore
Couleur	Blanc.
pH	11.8 [Basique.] (1% solution)
Gravité Spécifique	1.08
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Eau dans le contenant. Chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes matières	Très réactif avec les matières combustibles. Réactif avec les acides. Ammoniac. Des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer. Si cela arrive, quitter l'aire immédiatement et ne pas revenir avant une demi-heure. Faire aérer l'endroit si possible.
Produits de décomposition dangereux	Les produits toxiques de la décomposition renferme: Oxydes de sodium. Oxydes d'azote. Chlore
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	Solide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (métasilicate de sodium)
DOT Class	Classe 8 : Produit corrosif
UN/NA	UN3262
Groupe de Conditionnement	III
DOT Special Considerations	Quantité limitée

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	Solide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (métasilicate de sodium)
CLASSE TMD	Classe 8 : Produit corrosif
PIN/NIP	UN3262
Groupe de Conditionnement	III
TDG Special Considerations	Quantité limitée

BLANC CHLORURÉ POUR PLANS DE TRAVAIL DE JOHNSON

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

- Federal** SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Chlore
 SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Chlore
 CWA (Clean Water Act) 311: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Chlore, Tripolyphosphate de sodium
 CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Chlore
 CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Chlore
 CERCLA : Substances dangereuses: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Chlore, Tripolyphosphate de sodium
- état** New Jersey - Liste des déversements: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Chlore, Tripolyphosphate de sodium
 New Jersey: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Chlore, Dichloroisocyanurate de sodium, Tripolyphosphate de sodium
 Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques: Chlore
 Massachussets - Liste des déversements: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Chlore, Tripolyphosphate de sodium
 Massachussets RTK: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Chlore, Dichloroisocyanurate de sodium, Tripolyphosphate de sodium
 Pennsylvanie RTK: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Chlore, Dichloroisocyanurate de sodium, Tripolyphosphate de sodium
- Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: Chlore.

SIMDUT Classification Matière non réglementée par le SIMDUT.

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.